

Ofi Invest Precious Metals ACTION UFF

Precious Metals A

FRO014013XJO

31/07/2026

 Commercialisé en  FR

 Étoiles Six Financial Information⁽²⁾⁽³⁾ -

Matières premières

Orientation de gestion

Le fonds vise à s'exposer de manière synthétique à l'indice Basket Precious Metals Strategy, représentatif d'un panier composé de métaux précieux et de produits sur taux d'intérêt, pour saisir les opportunités offertes par les variations de cours sans passer par des investissements directs dans les actions minières du secteur. Il propose une offre simple, transparente assortie d'une couverture quotidienne contre le risque de change.

Principales caractéristiques

Date de création de la part
21/11/2025

Date de lancement de la part
24/11/2025

Société de gestion
Ofi Invest Asset Management

Forme juridique
SICAV

Classification AMF
Fonds mixte

Affectation du résultat
Capitalisation

Fréquence de valorisation
Journalière

Ticker Bloomberg
 -

Publication des VL
www.ofi-invest-am.com

Frais de gestion maximum TTC
2,00%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation
2,02%

Indice de référence

▶ Actif net du fonds	1 806,21 M€
▶ Actif net de la part	16,46 M€
▶ Valeur liquidative	1 029,76 €

▶ Performance mensuelle⁽¹⁾

Fonds	Indice
-	-

▶ Gérants



Benjamin Louvet



Olivier Daguin



Marion Balestier

Les équipes sont susceptibles d'évoluer

▶ Profil de risque⁽³⁾



▶ Durée de placement recommandée

Supérieur à 5 ans

▶ SFDR⁽³⁾

Article 8

▶ Notation ESG⁽³⁾

6,66

-

▶ Couverture note ESG

100,00%

-

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. L'indice de référence est calculé dividendes/coupons inclus. (2) Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Ofi Invest Asset Management • 127-129, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux • France • Tél. : +33 (0)1 40 68 17 17 • www.ofi-invest-am.com • Société de gestion de portefeuille • S.A. à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros • RCS Nanterre 384 940 342 • APE 6630 Z • Agrément AMF n° GP 92012 • FR 51384940342 • CONTACT : Département commercial • 01 40 68 17 17 • service.client@ofi-invest.com

Ofi Invest Precious Metals ACTION UFF Precious Metals A

FR0014013XJ0

31/07/2026

Composition de l'indice⁽¹⁾

Contrat à terme	Code	Poids
Or	GC	35,0%
Argent	SI	20,0%
Platine	PL	20,0%
Palladium	PA	5,0%
SOFR 3 mois	SRA	20,0%

Contribution à la performance mensuelle brute⁽¹⁾

Contrat à terme	Performance du marché	Contribution au portefeuille
Or	0,24%	0,10%
Argent	-3,56%	-0,84%
Palladium	5,82%	0,37%
Platine	5,93%	1,43%
SOFR 3 mois	0,03%	0,01%

Principales lignes par type d'instrument

Titres de créances négociables			
Libellé	Poids	Pays	Échéance
GOVT FRANCE (REPUBLIC OF) 05/08/2026	29,1%	Dispo/Liquidités investies	05/08/2026
GOVT FRANCE (REPUBLIC OF) 28/10/2026	12,9%	Dispo/Liquidités investies	28/10/2026
GOVT FRANCE (REPUBLIC OF) 19/08/2026	12,0%	Dispo/Liquidités investies	19/08/2026
GOVT BELGIUM KINGDOM OF (GOVERNMENT) 10/09/2026	11,3%	Dispo/Liquidités investies	10/09/2026
GOVT FINLAND (REPUBLIC OF) 13/08/2026	9,5%	Dispo/Liquidités investies	13/08/2026

Swap		
Swap sur indice	Poids	Contrepartie
Ofi Invest Precious Metals ACTION UFF Precious Metals A	124,9%	(UBS/SG/BNP/JPM/Bof A/GS/Macquarie)

Profil / Chiffres clés⁽³⁾

Nombre de lignes 23

Ofi Invest Precious Metals ACTION UFF Precious Metals A

FR0014013XJ0

31/07/2026



► Commentaire de gestion

Le fonds Ofi Invest Precious Metals termine le mois en légère hausse, progressant d'un peu plus de 1%. Seul l'argent poursuit son recul, abandonnant un peu plus de 3% sur le mois, tandis que les platinoïdes progressent de plus de 5%. L'or finit quasiment à l'équilibre.

Ce sont toujours les incertitudes géopolitiques qui dominent l'évolution du cours de l'or et des autres précieux. La reprise des combats au Moyen-Orient a fait ressurgir les inquiétudes quant à une possible résurgence de l'inflation et la possible hausse des taux que celle-ci déclencherait. L'or, actif sans rendement, pâtit d'un tel contexte.

La décision de la réserve fédérale de maintenir ses taux inchangés a néanmoins calmé ces craintes, et les propos de Kevin Warsh, son président sur la possibilité de revoir l'objectif d'inflation ont également aidé. La publication de chiffres d'inflation relativement mesurés ont également permis de rassurer les investisseurs.

Les platinoïdes progressent davantage, toujours portés par des difficultés du côté de la production. La Chine a également élevé les platinoïdes au rang de matières stratégiques dans le cadre de son 15ème plan quinquennal, en raison de l'importance de ces métaux pour les piles à combustible (hydrogène, les infrastructures de l'intelligence artificielle, l'électronique et les systèmes de contrôle des émissions). Dans ce contexte, les positions spéculatives se sont également un peu renforcées en fin de mois.

Sur l'or, l'activité est relativement limitée. Toutefois, les statistiques montrent que les banques centrales poursuivent leurs achats. Avec 289 tonnes acquises au second trimestre, les achats restent sur des niveaux élevés. Toutefois, les achats du premier trimestre ont été revus fortement à la baisse par le World Gold Council, à seulement 57 tonnes contre 244 tonnes annoncées précédemment. Cette révision est essentiellement due à la prise en compte d'une incertitude sur les flux, qui ont bien été achetés mais reclassifiés en achat de gré à gré en raison d'une trop grande incertitude sur l'identité de l'acheteur. Toutefois, comme indiqué le mois précédent, les banques centrales n'ont jamais été aussi nombreuses à indiquer vouloir augmenter leurs achats d'or dans les douze prochains mois. Les achats importants du second trimestre semblent confirmer que le ralentissement du premier trimestre est d'origine conjoncturel.

Les niveaux actuels semblent à nouveau attirer des acheteurs. La situation d'endettement des grandes économies devient de plus en plus problématique, et les difficultés de la Banque du Japon à stabiliser sa monnaie compliquent encore un peu plus la tâche des banquiers centraux. Le Trésor américain est ainsi venu en aide au Japon dans ce but. Cela pourrait également limiter les opérations de portage (carry trade) sur le yen qui atteignent des niveaux très importants et pourraient potentiellement déstabiliser les marchés financiers si elles devaient être débouclées de façon désorganisée à la suite d'une hausse de taux surprise au Japon par exemple.

Dans un contexte où les incertitudes se multiplient et où les marges de manœuvre des banquiers centraux se réduisent tous les jours un peu plus, l'or et les métaux précieux continuent donc selon nous de constituer un actif de choix en matière de diversification.

Ofi Invest Precious Metals ACTION UFF Precious Metals A

FR0014013XJ0

31/07/2026

► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	08/03/2012
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : https://www.ofi-invest-am.com/fr .
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	PwC
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:00
Limite de rachat	12:00
Règlement	J+2
Investissement min. initial	-
Investissement min. ultérieur	-
Libellé de la SICAV	Global SICAV
Libellé du compartiment	Ofi Invest Precious Metals
Valorisateur	Société Générale Paris
Dépositaire	Société Générale Paris

Ofi Invest Precious Metals ACTION UFF Precious Metals A

FR0014013XJO

31/07/2026

Glossaire

ALPHA	L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.	BETA	Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.	DÉLAI DE RECouvreMENT	Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.
SRRI	Le SRRI (Synthetic Risk & Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».	TRACKING ERROR	L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.	VOLATILITE	La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.
RATIO DE SHARPE	Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.	SFDR	La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.	SRI	Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.
ÉTOILES SIX FINANCIAL	La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.	PERTE MAXIMALE	La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.	RATIO D'INFORMATION	Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.

Ofi Invest Precious Metals ACTION UFF Precious Metals A

FR0014013XJO

31/07/2026

► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site www.ofi-invest-am.com. Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.